

REGLEMENT COUPE ALAIN BIANE

Principe de la compétition :

En hommage à Alain Biane, ancien président du comité départemental de tennis, cette compétition se déroule par équipes, par série et est mixte.

2 coupes sont mises en jeu chaque année :

- Une pour les 3^{ème} séries (30 à 15/1)
- Une pour les 4^{ème} séries (NC à 30/1)

Attention, En 4^{ème} série, tout compétiteur ayant été classé par le passé 15/4 et plus ne pourra participer.

En 3^{ème} série, tout compétiteur ayant été classé par le passé 4/6 et plus ne pourra participer.

Les compétiteurs devront être porteurs d'une **licence validée au plus tard la veille du début de la compétition soit le 30 janvier 2021.** Le classement pris en compte sera le dernier classement sorti avant la 1^{ère} journée. Celui-ci sera valable pour toute la compétition. Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe par série. (donc deux équipes maximum par club)

Toute inscription sera prise en compte uniquement après réception du règlement financier.

Dates de la compétition :

- 1/32^{ème} de finale **Dim 31 janvier** (date fixe)* (sous réserve d'avoir plus de 32 équipes)
- 1/16^{ème} de finale **Dim 14 février** (date fixe)
- 1/8^{ème} finale **Dim 28 mars** (date fixe)
- ¼ finales **Dim 18 avril** (date fixe)
- ½ finales **Dim 13 juin** (date fixe)
- Finales **Samedi 26 juin 2021 au stade de Ligue à Blois**

*sous réserve d'avoir plus de 32 équipes

Classement de la compétition

Le classement pris en compte sera le dernier classement sorti, le **classement mensuel de janvier 2021**

Déroulement de la compétition :

Les rencontres se font par élimination directe avec dans la mesure du possible, des premiers tours par secteur géographique.

Chaque club visité a l'obligation de fournir deux courts sur le même site (possibilité de réserver le stade de ligue) et/ou d'une salle de repli en cas de mauvais temps. Le cas échéant elle sera dans l'obligation de se déplacer.

La calendrier de la compétition est fixée par la commission sportive après accord du comité directeur, chaque date de rencontre étant fixe. D'un commun accord entre les deux capitaines, la rencontre pourra être disputée avant cette date mais en aucun cas un report après cette date ne sera toléré.

En cas de rencontre ne pouvant se faire dans les délais, la commission sportive statuera pour procéder à la disqualification d'une des deux équipes.

Déroulement d'une rencontre :

Une rencontre se compose de 4 matchs :

- Un simple dames
- Deux simples messieurs
- Un double mixte

Chaque victoire en simple rapporte un point tandis qu'une victoire en double rapporte deux points.

Chaque simple se dispute dans le format traditionnel : en 2 sets gagnants avec application d'un jeu décisif dans les 3 manches à 6 partout.

Attention, tous les doubles se disputent avec l'application du point décisif (40A) et le 3^{ème} set est remplacé par un super jeu décisif en 10 points. Lors d'un point décisif, le serveur devra servir sur l'adversaire du même sexe (homme servant sur l'homme, dame servant sur la dame).

L'ordre des matchs, sauf accord au préalable des deux équipes, est le suivant :

1°) simple Dames et simple Messieurs

(si possible en premier, joueurs/ses faisant le double, étant entendu que les joueurs/ses peuvent être différents de ceux disputant les simples)

2°) simple Messieurs et double mixte

Une feuille avec la composition et la position des joueurs de simples doit être remplie par chaque capitaine avant le début des rencontres avec échanges de ces feuilles par chaque capitaine. (RS n°104)

Tout joueur disputant un match (simple ou double) devra être présent à l'heure de la convocation. La partie de double se joue à la suite des parties de simple après une interruption ne pouvant excéder 30 minutes.

Modalités d'inscription

Date limite d'inscription **avant le 10 Janvier 2021**

Inscription à adresser au : Comité Départemental de Tennis – 14/16 Rue Albert Camus
41000 BLOIS

Montant de l'inscription : **20 €/par équipe engagée (chèque à l'ordre CDT 41)**

Communication et saisie des résultats

Après la rencontre, les résultats devront être communiqués au comité (02 54 51 20 15) tél ou mail dans les plus brefs délais et la saisie de la feuille de match dans la Gestion Sportive avant le lundi 14 H 00.

Modalités du tirage au sort

- 1^{er} tirage au sort 32^{ème} et 16^{ème} (date à déterminer) au Stade de Ligue
- Compte tenu de la nature du tirage au sort pour les ½ finales, donnant lieu à une interview sur Sweet FM, l'absence d'un représentant du club pourra donner lieu à une inversion de l'ordre de la rencontre.

*Pour la Commission Sportive
Jean- Christophe DUPONT*